FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 20 mai 2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du jeudi 20 mai 2021

Membres présents :

Mesdames : Sabine GARABEDIAN, Audrey BECQUART, Aldine VARON

Messieurs : Jean-Yves ROCHOUX, Olivier DESAULNAY, Yves CROISSANT, Faneva RAKOTONDRAHASO

Membres présents en visioconférence :

Mesdames : Elise RALSER, Catherine FRUTEAU

Monsieur : Christophe DEPOORTERE

Membres représentés :

Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN par M. Christophe DEPOORTERE, Ketty GRONDIN par M. Anthony CARPAYE (à partir de 11h30)

Monsieur : Ezékias DEBESE par M. Anthony CARPAYE

Assistent à la séance :

Mesdames : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Anne-Sophie TABAU, Hélène PONGERARD-PAYET

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, François HERMET, Thierry BRUGNON

Suite à des problèmes techniques, la séance débute à 10h45.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 15 AVRIL 2021

Le doyen ouvre la séance en présentant le procès-verbal du précédent conseil.

Un membre étudiant demande si l'on peut ajouter deux éléments qui avaient été évoqués concernant les parcours CPGE ENS D1 et PPPE. Mme Vitte, secrétaire de séance, lui indique qu'elle n'a pas noté ces éléments, mais qu'ils peuvent bien entendu être ajoutés.

Par ailleurs ce même membre demande pourquoi les noms des personnes qui interviennent ne sont pas précisés dans les comptes rendus.

Mme Vitte répond que c'est un choix qui a été fait de ne pas citer nommément les personnes, pour éviter d'éventuelles tensions. Toutefois, les membres sachant sur quels thèmes ils sont intervenus peuvent se reconnaître et demander tout ajout ou modification de leurs propos. Les seuls noms cités sont ceux des porteurs de projets lorsqu'ils présentent un dossier ou les membres de l'équipe décanale.

Les questions et interventions étant épuisées, le Doyen soumet le procès-verbal au vote des membres en tenant compte des modifications évoquées plus haut. Le PV est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

Campagne emplois complémentaire vue en Conseil de Faculté Restreint ce matin : M. Le doyen indique que la priorité votée est la demande à ce que la présidence honore les demandes validées en CA de l'année dernière et non obtenues à ce jour à savoir le PRAG en Economie/Gestion et le MCF en section 01.

Au titre de la campagne ORE 2021, la composante demande un unique poste, celui d'un BIATSS catégorie B pour épauler les équipes administratives.

Sur la campagne des contractuels sont demandés deux enseignants en économie et gestion pour compenser le départ de M. Franck Droulot à la retraite, 2 ATER en Droit et 2 en Economie ainsi qu'un contractuel en anglais pour remplacer Mme Anne Quatrehomme qui prend sa retraite.

Pour rappel à cette période de l'année, il nous est demandé uniquement les moyens ORE et les postes de contractuels enseignants et ATER.

Nouvelles formations à la rentrée :

M. Le doyen indique que de nombreuses formations ouvriront à la rentrée, ce qui explicite d'autant la priorité de la composante pour un personnel BIATSS supplémentaire. Il s'agit des formations suivantes :

- LAS 2ème année en Eco, AES et Droit

- Les parcours adaptés sont maintenus avec quelques modifications. Il y aura plusieurs parcours. D'une part les étudiants que l'on peut aider (moyenne entre 8 et 10) et d'autre part le parcours à destination de ceux qui sont avec des notes inférieures à 5, auxquels seront proposées des réorientations assez rapidement ou la L1 en deux ans. Les commissions parcours sup qui viennent de se réunir ont traité les demandes en OUI, OUI SI 1 (accompagnement) et OUI SI (réorientation ou L1 en deux ans)

- PPPE : Ce Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles ouvrira également en L1 AES à la rentrée.

Mme Vitte ajoute qu'il y a également la LAP et le M1 Classe prépa revus en mode « Classes prépa talents », la L1 DROIT ENS D1 et le Master 1 Justice Procès Procédures.

Remise en état des locaux du CEMOI :

Les travaux sont terminés : Une partie a été réaménagée pour les doctorants. Mme Metz partie en retraite a été remplacée par Mme Clara ALARCON qui a démarré ses fonctions fin avril.

Mme Alarcon partagera son temps entre le CEMOI et le CRJ. Pour le moment le planning n'est pas fixé, pour laisser le temps à Mme Alarcon de mettre à jour les deux centres de documentation.

Une fois l'inventaire et le désherbage réalisés, le planning partagé sera proposé après concertation entre les deux directeurs des centres de recherche.

3. CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT 2020/2021 :

Le doyen indique que les CR complémentaires ont été transmis aux membres.

Un membre étudiant indique que les étudiants de L1 AES demandent à ce que YOLO soit débloqué au rythme de chaque étudiant et non une fois par semaine. Le doyen répond qu'il fera remonter la demande.

Un membre enseignant-chercheur indique qu'il est surpris par la disparité des rapports. Certains très courts et d'autres beaucoup plus longs. Certains ne donnent que très peu d'information sur le déroulement de l'année.

Les intervenants d'une formation ne sont par exemple pas tous conviés. Par ailleurs il serait intéressant que dans la rédaction du rapport, il soit fait attention à ne pas pointer spécifiquement un enseignant.

Le doyen indique que s'il s'agit d'un seul compte-rendu, alors il sera remonté l'information au responsable pédagogique concerné.

Un membre invité précise que pour les rapports de conseil de perfectionnement, ils ont été réalisés en distanciel et qu'il a été demandé à ce que les délégués d'amphithéâtre et collègues fassent remonter les remarques. Peu de retour des collègues, à la différence des années précédentes ou les réunions en présentiel permettaient de faire remonter plus d'observations. Autre remarque : les CR ont été demandés beaucoup plus tôt cette année ce qui a posé problème au niveau des étudiants qui n'ont pas pu faire remonter d'observations sur les examens.

Un membre du conseil précise quant à lui que cette demande avancée correspondait à une demande de la CFVU pour faire un point sur les modifications de maquettes à venir. Il ajoute que les étudiants peuvent s'exprimer sur l'organisation pédagogique, mais pas forcément sur les contenus des enseignements, qui eux relèvent plus justement du département.

Dans un souci de cohérence, M. le Doyen propose d'aborder les points 5 à 7 avant le point 4 sur l'organisation de la prochaine rentrée. Les membres en étant d'accord, nous passons au point relatif à la convention CPGE ENS D1 en partenariat avec le Lycée Leconte de Lisle et l'Académie de la Réunion.

5. PROJET DE CONVENTION CPGE ENS D1

Le projet est présenté par Faneva Rakotondrahaso. Il indique qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation informelle lors du dernier conseil de faculté. La maquette a été finalisée hier. Les étudiants passent le concours de Rennes et d'autres écoles. S'ils ne valident pas le concours qu'ils présentent en fin de L2, alors ils continuent en L3 à l'UFR Droit et Economie, s'ils ont validé la L2. La validation de la L2 est classique (10/20 et 120 ects).

Aucune question des membres conseil n'intervenant, la Convention est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. PARCOURS PREPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ECOLES

Le doyen indique que la maquette n'étant pas prête, le projet complet sera présenté au prochain conseil de faculté.

7. CLASSES PREPA TALENTS : LAP ET MASTER CLASSE PREPA DROIT PUBLIC ET ECONOMIE APPLIQUEE

M. Rakotondrahaso rappelle rapidement l'historique : M. Le Président de La République a lancé un appel à projets. Trois formations ont été retenues concernant l'Université de la Réunion : la Licence Administration Publique, le Master Droit public / Economie Appliquée classe prépa et la licence STAPS (UFR SHE Tampon).

La plus-value pour l'étudiant est une bourse plus conséquente. Les étudiants auront en outre une voie réservée pour certains concours type ENA par exemple.

Côté classe prépa la maquette comporte simplement une modification du nombre d'heures en conférences et en préparation aux oraux qui seront rémunérés grâce à la convention avec le MESRI. Cette labellisation est une reconnaissance d'un dispositif existant.

Mme Pongérard présente la LAP Classe prépa talents : elle a travaillé dans l'urgence pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt mi-mars. Il s'agit d'une reconduction de la LAP actuelle. Conformément au cahier des charges, il y a juste en plus un accompagnement personnalisé à la préparation concours plus conséquent (correspondant à une centaine d'heures).

Le dispositif est valable sur deux ans pour le moment. A l'issue un bilan sera effectué et le dispositif pourrait être reconduit.

Un membre BIATSS demande si ce seront des publics uniquement de FI ou aussi de FC.

Mme Pongérard répond que la préfecture a fortement insisté pour une réouverture de la formation en Formation Continue. Elle devrait donc ouvrir si le nombre de candidats est suffisant.

Il s'agit d'un travail collaboratif avec la VP FVU et la DFTLV pour la partie FC. Des réunions sont prévues avec le pôle emplois pour une ouverture à un public beaucoup plus diversifié (demandeurs d'emploi et agents en FC sur deux ans)

Le membre BIATSS demande s'il est prévu de convier le responsable du pôle pédagogie qui sera en charge de la mise en œuvre de cette LAP Prépa talents. Mme Pongérard répond que oui, c'est envisagé.

La convention est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. ORGANISATION DE LA RENTREE 2021-2022 :

Le doyen présente les calendriers pédagogiques

- Calendriers pédagogiques des licences et masters : La responsable administrative précise qu'en Licence comme en Master, les calendriers n'ont pas changé par rapport à l'année actuelle. Il a toutefois cette année été mieux pris en compte les interactions avec l'UFR Santé pour ce qui concerne les LAS en amont de l'année universitaire. Cela n'a pour autant pas modifié notre organisation.

Les calendriers sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

MCC et règlements spécifiques Licences:

M. Le doyen informe les membres qu'il manque quelques MCC et règlements qui seront présentés lors du prochain conseil de faculté.

Un membre étudiant demande pourquoi les régimes spéciaux ne sont pas précisés dans les MCC.

M. le Vice-Doyen Economie indique qu'ils sont précisés et détaillés dans le règlement spécifique des études.

Ce même membre étudiant demande pourquoi dans certaines filières il n'y a pas de rattrapage pour certaines UE. M. Le Vice-doyen Economie lui répond qu'il s'agit dans ces cas-là d'examens de seconde chance dans le cadre du contrôle continue de session 1. La note de session 1 inclut dans ce cas la seconde chance (règle du max par exemple).

Ce même étudiant indique qu'il n'y a pas de rattrapage pour les UE transversales. M. le Vice-doyen Droit lui répond que de façon générale, lorsqu'il n'y a pas de rattrapage c'est qu'il y a des examens de seconde chance en Contrôle Continu.

Régime dérogatoire : un membre étudiant demande si l'on peut supprimer la mention « dans le mois qui suit le début du semestre ».

Le doyen lui répond que c'est ainsi depuis de nombreuses années pour faire face aux demandes faites au dernier moment juste avant les examens et qui permettaient d'obtenir ainsi la suppression de l'antériorité (notes de TD, etc).

Aussi la composante ne prend en compte que les demandes anticipées et en tout état de cause avant les premières notes de TD.

Plus aucune remarque n'étant faite, les MCC Licences sont soumises au vote : 3 votes contre, 8 pour.

Les MCC sont validées à la majorité des membres présents ou représentés.

MCC et règlements spécifiques Masters :

Le responsable pédagogique du Master Droit public indique que le document concernant les MCC M2 Droit public des affaires et Droit de l'action publique et libertés est erroné. Ce n'est pas celui transmis à la responsable du pôle Master.

Après discussions entre le Pr. Desaulnay et Mme Vitte, cette dernière propose de reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil de faculté étant donné qu'il y a d'autres MCC à faire valider et que les CFVU ne sont pas encore programmées faute de présidence et vice-présidences à la tête de l'établissement. Elle ajoute que cela n'impacte en rien le point suivant à l'ordre du jour, qui est la modification de la maquette des deux parcours de M2 et qui comporte en outre les MCC des deux parcours de master 2.

[A noter : après recherche réalisée à la suite du conseil de faculté de ce jour, il s'avère que le document dans sa forme MCC et règlement spécifique n'avait pas été transmis au service de la scolarité Master par le Responsable pédagogique du M2 Droit public]

Les autres MCCC et règlements spécifiques de Masters sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Parcours adaptés : le doyen présente les trois nouveaux parcours. Ils ne sont pas différents de l'année précédente, mais partagent mieux les différents publics :

Parcours 1 standard (ce sont les OUI)

Parcours 2 accompagnement à la réussite (ce sont les OUI SI 1),

Parcours 3 réorientation ou L1 en deux ans sans accompagnement en particulier (ce sont les OUI SI 2).

Les parcours adaptés sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- Modification de la maquette M2 Droit public : Olivier Desaulnay présente les modifications. A l'issue du conseil de perfectionnement et suite à une première année test, il est tenu compte des remarques d'amélioration recensées. Ainsi les objectifs de ces aménagements de maquette sont : harmoniser la structure des parcours, renforcer le cœur disciplinaire de la formation dispensée dans le parcours DPA, renforcer la professionnalisation du Master 2 et enfin consolider le parcours DAPL (augmentation séminaires en Droits et libertés et des cours de procédure administrative et obligation des décideurs publics).

Les membres n'ayant pas de question, la demande de modification est soumise au vote et validée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Procédure de gestion des emplois du temps et sujets d'examens

Le doyen présente ce document. Les emplois du temps seront réalisés de façon plus anticipée afin de faciliter leur mise en œuvre.

Concernant les examens, l'idée est de cadrer la gestion des EDT et des sujets d'examens. Suite à une réunion avec les représentants des services de gestion pédagogique de Licences, il est ressorti un certain nombre de problèmes. Exemple, les sujets arrivent n'importe quand notamment la veille de l'épreuve et sans mise en forme, le responsable de la matière s'attendant à ce que le gestionnaire fasse le travail de mise en forme et d'impression.

Un membre enseignant-chercheur déplore ce manque d'éthique de la part de certains enseignants et demande s'il est possible d'ajouter les dates limites de démarrage des enseignements afin de clarifier les choses. Le vice-doyen Economie précise que ces dates seront communiquées par le service de la pédagogie.

Un certain nombre de discussions s'ensuivent concernant l'intérêt de cette charte quand il en existe déjà une précise et votée par le conseil d'administration de l'établissement.

Le doyen propose de ne pas voter aujourd'hui, d'affiner le document au regard notamment de la charte et de faire une nouvelle proposition lors d'un prochain conseil de faculté.

8. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13h00

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO